Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260630-202606016SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2026

Référence
2026-06-016

Objet de la délibération
ACTIONS SOCIALES - MUTUELLE COMMUNALE POUR LES HABITANTS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
22/06/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 02/07/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 30 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, MM : BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques, THIN Kavinn.

Excusés : EKSI Selin donne pouvoir à LE BRET Alix.
ROUXEL Isabelle donne pouvoir à PINON Nicolas.
ADRUBAL Valéry donne pouvoir à BRAULT Marie-Claire.

A été nommée secrétaire : GLET Aurore.

Objet de la délibération :
ACTIONS SOCIALES - MUTUELLE COMMUNALE POUR LES HABITANTS

Mme Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un mutuelle communale pour les habitants a été mise en place depuis 2019 via le CCAS.

Une convention avait été signée avec un seul prestataire (AXA), il est proposé d'ouvrir à d'autres mutuelles, prendre une délibération générale pour la mise en place de la mutuelle communale pour les habitants et autorisé le Maire à signer les conventions avec les mutuelles.

> Aucune participation financière pour la commune
> Mise à disposition d'une salle pour les réunions publiques et/ou permanences
> Informer les habitants (via site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux)

Après délibération, le Conseil Municipal :
- accepte la proposition ci-dessus,
- autorise le Maire à solliciter d'autres mutuelles,
- autorise le Maire à signer les conventions si elles sont jugées avantageuses pour les habitants.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT